

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4030

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution de subventions aux associations : Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclusion (MSE), Agence pour l'ingénierie et l'information, multimédia éducatifs (AIME), Uniscité, Institut Bioforce-pôle développement local, Banlieues d'Europe, association villeurbannaise du droit au logement**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Farih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4030**

commission principale : urbanisme

objet : **Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution de subventions aux associations : Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Agence pour l'ingénierie et l'information, multimédia éducatifs (AIME), Uniscité, Institut Bioforce-pôle développement local, Banlieues d'Europe, association villeurbanaise du droit au logement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2011-2014, et en application de la délibération n° 2011-2557 du 17 octobre 2011 sur le développement solidaire, la Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs d'agglomération intervenant dans le champ de la solidarité en lien avec la politique de renouvellement urbain.

Les opérations de renouvellement urbain conduites par la Communauté urbaine dans 12 quartiers sociaux politique de la ville de l'agglomération, renforcent l'intérêt de :

- soutenir des initiatives permettant aux habitants des quartiers concernés de s'exprimer sur leur situation et sur les transformations en cours,
- contribuer à diffuser une information permettant aux habitants de l'agglomération, notamment au public scolaire, pour connaître et comprendre les enjeux urbains et sociaux sous-tendus par les opérations de renouvellement urbain,
- appuyer les opérateurs qui diffusent auprès des publics concernés une culture de responsabilité et de solidarité,
- être en capacité, vu leur taille, de produire une mixité d'agglomération dans les programmes qu'ils conduisent.

Pour l'année 2012, les délibérations n° 2012-2877 et n° 2012-3120 avaient validé à ce sujet les participations financières aux associations : Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Agence pour l'ingénierie et l'information, multimédia éducatifs (AIME), Uniscité, Institut Bioforce-pôle développement local, Banlieues d'Europe, association villeurbanaise Droit au logement (AVDL).

La présente délibération a pour objet la poursuite des participations de la Communauté urbaine à ces associations, au titre de l'année 2013.

1° - Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU)

Le CRDSU est une association qui a pour objet la qualification, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs de la politique de la ville, ainsi que la valorisation et la capitalisation des pratiques locales relevant de ce champ.

Dans le cadre de ses missions, le CRDSU a réalisé en 2012 :

- 9 journées d'échanges regroupant 530 participants,
- une quinzaine de "projets spécifiques" ateliers, colloques, regroupant 700 personnes,
- 2 cahiers tirés à 9 000 exemplaires chacun,
- 16 publications diverses,
- la lettre d'informations compte 1 250 abonnés,
- le site internet a reçu 170 000 visites.

Les axes de travail pour l'année 2013 du CRDSU sont les suivants :

- veille prospective sur la politique de la ville et accompagnement des acteurs : notamment, soutien technique au fonctionnement du réseau des agglomérations de Rhône-Alpes en politique de la ville, journée régionale et atelier permanent sur le renouvellement des formes de participation,
- développement durable et cohésion sociale et territoriale : conduite d'un cycle de qualification "Gestion urbaine et cadre de vie", cahier spécial "Vers une mobilité durable dans les quartiers", Atelier permanent "Nouvelles formes d'économie locale",
- politiques éducatives et de jeunesse : poursuivre le cycle d'échanges sur "La jeunesse des quartiers populaires", réflexion partagée sur les dispositifs d'aide à l'insertion, sur le partenariat santé et réussite éducative venir en appui à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) dans l'organisation d'une réflexion régionale sur les cordées de la réussite, venir en appui, le cas échéant, à des échanges sur les écoles de la 2° chance,
- politique européenne des villes et cohésion sociale : poursuivre l'animation d'un atelier permanent sur la fin des projets urbains intégrés et la préparation des initiatives territoriales intégrées.

La subvention de la Communauté urbaine au CRDSU pour 2013 est proposée pour un montant de 65 000 € (identique à 2012). Sur cette base, le budget prévisionnel du CRDSU, pour l'exercice 2013, serait de 529 000 € répartis comme suit :

- Etat :	205 400 €,
- Région Rhône-Alpes :	150 000 €,
- collectivités territoriales autres :	93 000 €,
<i>(dont communauté urbaine de Lyon) : 65 000 €,</i>	
- Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône :	11 000 €,
- autres :	69 900 €.

2° - Moderniser sans exclure (MSE)

Moderniser sans exclure (MSE) est une association qui a pour objet l'expression d'habitants ou de groupes d'habitants grâce à l'utilisation de l'outil audiovisuel.

Ses statuts prévoient de favoriser :

- l'écoute respectueuse des personnes,
- la mise en relation interactive des différentes sources d'expression,
- l'ouverture d'espaces de débat permettant le changement social concret. Par la réalisation d'images, notamment de films vidéos.

Les opérations de renouvellement urbain en quartier social concernent actuellement 12 sites différents.

Une partie des habitants de ces quartiers reste, pour différentes raisons, en retrait par rapport à la conduite des réunions publiques de concertation. Cette absence de parole peut nuire à la compréhension des projets ou à leur adaptation maximale aux besoins des habitants. C'est pourquoi "Moderniser sans exclure" se propose d'orienter une partie de son activité pour recueillir et diffuser la parole des habitants en renouvellement urbain sous forme de vidéos. Son projet porte sur les objectifs suivants :

- faire témoigner des habitants sur les opérations de renouvellement urbain en cours ou sur celles d'une future 2° phase à venir,
- montrer à cette occasion les engagements portés par certains de ces habitants qui se mobilisent dans le cadre de collectifs ou d'associations locales pour contribuer au lien social dans ces territoires,
- constituer ainsi, en partenariat avec les communes, un fond vidéo qui puisse être diffusé largement et qui contribue à donner une image plus juste du rôle des habitants dans les quartiers en renouvellement urbain.

Au vu de ces objectifs, il est proposé une participation de la Communauté urbaine à cette action. Ceci permettra à la Communauté urbaine et aux communes concernées de participer à la conduite de cette action et de bénéficier des vidéos réalisées.

Cette démarche est prévue pour la période 2012-2014. La subvention de la Communauté urbaine pour l'année 2013 est proposée pour un montant de 15 000 € (identique à 2012). Sur cette base, le budget prévisionnel de "Moderniser sans exclure" ou CRDSU serait de 102 600 € répartis comme suit :

- Etat :	7 400 €,
- Ville de Lyon :	4 500 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	15 000 €,
- Agence Rhône-Alpes pour la valorisation de l'innovation sociale et l'amélioration des conditions de travail (ARAVIS) :	15 200 €,
- divers :	10 500 €,
- contributions en nature :	50 000 €.

3° - L'Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME)

Cette association a, notamment, pour objet :

- l'étude, l'audit et le conseil dans le domaine éducatif,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage de projets socio-éducatifs au service de personnes publiques.

La Communauté urbaine souhaite contribuer à diffuser très largement auprès des habitants de l'agglomération la culture de la ville et du renouvellement urbain, à faire comprendre les enjeux de qualité de vie, de développement équilibré et de lien social qui s'y jouent. Sur ce sujet, l'utilisation d'un outil ludique est un moyen d'atteindre une population jeune qui vient compléter des démarches plus traditionnelles. Cet objectif est partagé avec la Préfecture du Rhône et la Direction académique de l'Education nationale.

C'est pourquoi, l'association AIME a réalisé le prototype d'un outil de débat et de réflexions consacré à la ville, dénommé "Evolutions urbaines : parlons-en". Cet outil est composé :

- d'une exposition déroulant les enjeux sur la Ville et ses évolutions dans le cadre du renouvellement urbain,
- d'un jeu quizz permettant l'expression et le débat autour des questions du renouvellement urbain,
- de livrets d'accompagnement à destination des prescripteurs susceptibles d'utiliser cet outil et des participants aux séances.

Le jeu-exposition "Evolutions urbaines : parlons-en" sera diffusé par la Direction académique auprès des enseignants et responsables pédagogiques du Rhône qui pourront l'utiliser auprès du public scolaire. De plus, cet outil pourra aussi être utilisé par des centres de loisirs, centres sociaux ou autres types d'équipement ou associations ayant un rôle dans la vie urbaine. Il est prévu en 2013, une expérimentation (6 collèges/lycées, un centre de loisirs, élus et professionnels) et une évaluation de l'outil, ainsi que d'un travail de mise en place de réseaux de diffusion (une vingtaine de sites).

Pour 2013, l'expérimentation et la mise en place de cet outil requièrent un budget de 23 100 € qui se répartit comme suit :

- Communauté urbaine :	15 600 € (au lieu de 20 000 € en 2012),
- Education nationale :	3 500 €,
- AIME :	4 000 €.

La subvention de la Communauté urbaine pour l'année 2013 est proposée pour un montant de 15 600 €. Sur cette base, le budget prévisionnel de l'AIME serait de 153 000 € répartis comme suit :

- Communauté urbaine :	15 600 € (au lieu de 20 000 € en 2012),
- Education nationale :	3 500 €,
- AIME :	4 000 €.

Le budget total prévisionnel de l'Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia (AIME) est estimé à 153 000 €.

4° - Uniscité

Il s'agit d'une association opératrice de la démarche "service civique" dans l'agglomération.

L'association fait travailler des jeunes de 18 à 25 ans pendant 9 mois sur des projets de solidarité qui contribuent au vivre ensemble.

En 2012, Uniscité Rhône a accueilli 48 nouveaux jeunes engagés sur un service civique jusqu'au 30 juin 2013. Ces jeunes sont intervenus sur 27 projets différents. Ces projets se sont développés sur les territoires suivants : Saint Priest Garibaldi, Vaulx en Velin les Noirettes, Meyzieu les Plantées et Le Mathiolan, Grigny, Villeurbanne les Buers, Lyon 8° Langlet-Santy, Vénissieux Minguettes, Lyon 7° Guillotière.

La Communauté urbaine participe déjà au financement d'Uniscité au titre d'une partie de son activité qui contribue à l'éducation au développement durable pour un montant de 20 000 €. Vu l'utilité de ce type de démarche comme école de citoyenneté et pépinière de projets de solidarité permettant l'implication de jeunes dans les projets de renouvellement urbain, il est proposé, aujourd'hui, d'inscrire une participation complémentaire de 38 000 €, identique à celle de 2012.

La subvention de la Communauté urbaine, pour l'année 2013, est donc proposée pour un montant total de 58 000 €. Sur cette base, le budget prévisionnel de Uniscité Rhône-Alpes serait de 1 500 000 € répartis comme suit :

- Etat service civique régional :	216 000 €,
- ASP-Formation :	24 000 €,
- Europe :	281 000 €,
- Région Rhône-Alpes :	59 000 €,
- partenariats privés :	120 000 €,
- subvention de la Communauté urbaine :	58 000 €,
. dont éducation, développement durable	20 000 €
. dont développement solidaire	38 000 €

- autres financements publics locaux : 742 000 €.

5° - L'institut Bioforce-pôle développement local

L'institut Bioforce-pôle développement local est une association qui forme des opérateurs de logistique spécialisés pour les missions d'organisations non gouvernementales (ONG) dans le monde. Créé en 1983, l'institut de formation Bioforce est installé à Vénissieux, au coeur du plateau des Minguettes. En 2006, a été créé le pôle développement local qui met les ressources humaines, techniques et méthodologiques de Bioforce au service des structures, associations et habitants locaux. Centrée au départ sur le territoire de Vénissieux, l'action du pôle développement local s'élargit actuellement à 13 communes principalement en politique de la ville.

Les actions du pôle développement local portent sur différents points :

- un défi solidaire de 18 groupes (contre 13 en 2012),
- le soutien technique, par des étudiants de Bioforce, à des associations ou porteurs de projet afin de les aider à structurer leur activité bénévole. 56 structures et 154 porteurs de projets ont été soutenus en 2012, 60 projets et 150 porteurs de projets le seront en 2013,
- les séances de sensibilisations ponctuelles aux enjeux du développement solidaire dans des collèges de l'agglomération, 87 séances en 2012 et 1 336 jeunes sensibilisés, 92 en 2013 pour environ 1 080 élèves concernés.

Cette démarche est prévue pour les années 2012 à 2014. La participation de la Communauté urbaine pour 2013 pour un montant de 50 000 € est proposée sur cette base. Le budget prévisionnel de Bioforce serait de 174 198 € répartis comme suit :

- Etat :	40 000 €,
- Région Rhône-Alpes :	20 000 €,
- Département du Rhône :	20 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	50 000 €,
- communes :	29 550 €,
- autres recettes :	14 648 €.

6° - Banlieues d'Europe

L'association Banlieues d'Europe est un réseau constitué d'acteurs culturels, d'artistes, de militants, de travailleurs sociaux, d'élus et de chercheurs ayant pour objectifs de croiser les pratiques, d'échanger des informations, de sortir de l'isolement pour valoriser les projets d'actions culturelles dans les quartiers défavorisés, principalement en renouvellement urbain et auprès des populations mises au ban.

Plate-forme européenne d'échanges basée à Lyon, le réseau apporte son soutien au repérage des pratiques auprès des institutions culturelles et des artistes, et permet une interface avec la recherche universitaire.

La Communauté urbaine souhaite soutenir l'association Banlieues d'Europe et notamment que celle-ci développe son intervention sur le territoire de la Communauté urbaine et les quartiers en renouvellement urbain.

La subvention de la Communauté urbaine permettra à Banlieues d'Europe :

- de mettre en place un outil d'informations ciblées pour les élus des communes sur les enjeux de la culture et politique de la ville et sur des thèmes liés à la culture intéressant le CUCS d'agglomération,

- de valoriser et donner plus de visibilité aux projets culturels conduits dans l'agglomération en lien avec la politique de la ville,

- de faciliter la mise en réseau d'acteurs culturels dans l'agglomération de leur mise en liens avec l'extérieur (niveau national, européen).

Cette démarche est prévue pour les années 2012 à 2014. La subvention participation de la Communauté urbaine pour 2013 est fixée à 30 000 € (identique à 2012) sur un budget total de 264 000 € répartis comme suit :

- Europe :	144 000 €,
- Etat :	35 000 €,
- Communauté urbaine :	30 000 €,
- Région Rhône-Alpes :	15 000 €,
- Ville de Lyon :	15 000 €,
- autres recettes :	25 000 €.

7° - L'association villeurbanaise du droit au logement

L'association gère un centre ressources pour l'intégration par le logement et pour la lutte contre les discriminations, dans le cadre du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Ce centre a vocation à améliorer la mobilité résidentielle des personnes défavorisées et/ou mal logées. Il englobe des actions d'accueil, information et orientation, des actions collectives spécifiques (groupe mutation, atelier recherche de logement, café relogés) et des interventions thématiques d'information et de formation. En 2012, 1 080 ménages, soit environ 3 500 personnes ont bénéficié des activités du centre de ressources.

L'association réalise également une veille documentaire active sur les questions en lien avec la discrimination au logement et un volet information/sensibilisation des acteurs *via* la rédaction et la diffusion de la veille documentaire juridique "Lutte contre les discriminations et logement" (4 numéros par an et 2 500 destinataires).

Cette démarche est prévue pour les années 2012 à 2014. La subvention de la Communauté urbaine pour 2013 est proposée pour un montant de 25 000 € (identique à 2012). Sur cette base, le budget total de l'association villeurbanaise du droit au logement serait de 370 900 € répartis comme suit :

- Etat :	66 000 €,
- Communauté urbaine :	25 000 €,
- Département du Rhône :	166 400 €,
- Commune de Villeurbanne :	40 000 €,
- Caisse d'allocations familiales (CAF) :	7 000 €,
- prestations de service :	9 500 €,
- autres recettes :	57 000 €.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total 238 600 € au profit d'associations dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération n° 2011-2557 du 17 octobre 2011 sur le développement solidaire. Pour 2013, la répartition est la suivante :

- Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain :	65 000 €,
- Moderniser sans exclure :	15 000 €,
- Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME) :	15 600 €,
- Uniscité :	38 000 €,
- Bioforce-pôle développement local :	50 000 €,
- Banlieues d'Europe :	30 000 €,
- association villeurbanaise Droit au logement :	25 000 €,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les associations ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montant à payer seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 824 - opération n° 0P1702297.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.